



**VOTE**

Pour : 19  
 Contre : 00  
 Abstentions : 01  
 Ne prend pas part : 00

**Adopté à la majorité**

=====  
 Certifiée exécutoire par  
 le Maire compte tenu de  
 l'affichage et de la  
 réception en Préfecture  
 le .....

Deshaies, le .....

Le Directeur Général des  
 Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 23 mai.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

**Absents excusés :** - BARRE Augustina (a donné procuration), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (née SABAS) Lydie, MAHIASIN Max (a donné procuration)

**Sont absents** SABAS Sidney

Affichée le 13 JUN 2014

Deshaies le 12 JUN 2014  
 Le Maire

**A assisté :** Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

**Secrétaire de séance :** Madame VALLUET Odette



**COMITE DE BASSIN DE LA GUADELOUPE :  
 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

**Exposé des motifs**

Madame le Maire à la connaissance de l'Assemblée que suite aux Scrutins Municipaux et Communautaires, et à la demande de l'Association des Maires de Guadeloupe, il convient d'arrêter la composition du Comité de la Guadeloupe créée en 1995.

Elle rappelle que le Comité de Bassin est une Assemblée qui regroupe les différents acteurs du Bassin, publics et privés, agissant dans le domaine de l'eau.

Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

.../...



.../...

Le renouvellement de la composition du Comité de Bassin de la Guadeloupe implique de désigner :

- Un représentant du chef lieu de Basse-Terre
- Un représentant d'une Commune de plus de 25 000 habitants
- Un représentant d'une Commune de moins de 5 000 habitants
- Un représentant d'une Commune située dans les dépendances

Au titre des Communes de moins de 5000 habitants Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner son représentant.

### **Dispositif décisionnel**

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-2 et L2121-25 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L213-13 -1 et R 213-50 qui régissent le fonctionnement des Comités de Bassin dans les DOM,

Vu la délibération en date du 12 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la commune auprès de divers organismes,

Considérant le renouvellement des Comités de Bassin au 25 juin 2014 ;

Considérant la demande de l'Association des Maires de Guadeloupe, s'agissant de la représentation d'une commune de moins de 5 000 habitants ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**Article 1** : d'**APPROUVER** la candidature de Monsieur Fred GOUBIN en tant que représentant de la commune au comité de bassin.

**Article 2** : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TELEPHONE: 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE